

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avances
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis demande d'Immatriculation)..... 1

Avis de perte de titres fonciers 19

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Sotouboua, Sokodé, Kara, Kpalimé, Atakpamé, Tabligbo et Kévé.

Suivant réquisition, n° 19.827 déposée le 2/11/98, M. ADJAGODO Ambroise, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom du Camp FIR et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 248, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots n°s 245 et 244.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.828 déposée le 2/11/98, M. AKOWA Tchama, profession d'employé à l'Etude d'un M^e, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Avépozo, connu sous le nom de Logopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Komahé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Yolande RAPSON et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.829 déposée le 2/11/98, M. TCHEDRE Tani, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Doumasséssé, majeur non inter-

dit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par le lot n° 783, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 791 et à l'ouest par le lot n° 789.

Il déclare que ledit immeuble appartient à NABEDE Baniméléng et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.830 déposée le 2/11/98, M. TCHEDRE Tani, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 98 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n°s 824 et 825, à l'est par le lot n° 819 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.831 déposée le 2/11/98, M. ADEBAYO Kasali, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 06 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2435, au sud par une ruelle de 6 m, à l'est par le lot n° 2434 bis et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.832 déposée le 3/11/98, Mme BANYBAH Vincentia Enyonam Afiwavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé Cacavéli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Nyivémé Totsi et borné au nord par le lot n° 362, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par le lot n° 373 et à l'ouest par le lot n° 371.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.833 déposée le 4/11/98, M. AGBODOH Mawuéna Dosseh, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 34 a 70 ca 61 situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Dzove et borné au nord par les propriétés Make Kodjo et Soadjédé Pododzi, au sud par la propriété Loményo, à l'est par la propriété Sogan et à l'ouest par la propriété Puese.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.834 déposée le 4/11/98, M. AGBODOH Mawuéna Dosseh, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 77 a 14 ca situé à Lébé, connu sous le nom de Lowé et borné au nord par les propriétés Soukati Dziwonou et Nyanwo, au sud par la route reliant Avéta à la nationale N° 1 à Djablé, à l'est par le terrain Agbaguidi Migbanso et à l'ouest par Soukati Agbantowodé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.835 déposée le 4/11/98, M^r AGBODOH Dosseh Marcellin Mawuéna, a. profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 15 a 26 ca 47 situé à Gbodjomé, connu sous le nom de Dagué et borné au nord par Agbemadon Kokouvi, Néglokpé Adjété, au sud par Doeivi Biassé, Doeivi Abékoé, à l'est par Sewavi Tekpediko Kpadenou, Michel Hungbedji, à l'ouest par Koleyovo, Doeivi Abékoé Biassi et Néglokpé Adjété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.836 déposée le 4/11/98, Mme ZAMBA Ahoenyuié Ayaba, profession de sage femme, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Totsi Cacavéli et borné au nord par le lot n° 364 bis et une réserve administrative, au sud par la route Agoényivé-Totsigan, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot n° 362.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Kabré Akpé Essi, née Seddor et n'est à sa connaissance, grevé, d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.837 déposée le 5/11/98, M. TATCHO Panessa, profession de directeur général des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 50 a 02 ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchébébé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Mouzou Kpacha.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.838 déposée le 5/11/98, M. TATCHO Panessa, profession de directeur général des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 ha 76 a 49 ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchébébé et borné au nord par la propriété Moussa, au sud par la propriété Iwessima Songai, à l'est par les propriétés Nabiou Koffi et Mara et à l'ouest par la rivière Anié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.839 déposée le 5/11/98, Mme KITI Ayawavi Justine, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Agoènyivé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 1305, au sud par le lot n° 1309, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1307.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.840 déposée le 5/11/98, M. KPNOR Gbévé M. Mawuli, profession de comptable financier, demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 66 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au

nord par le lot n° 367, au sud par le lot n° 371, à l'est par les lots n°s 366, 369 et 370, à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.841 déposée le 5/11/98, M. EDORH Agbeviadé Victor Yawo, profession d'agent de développement (ONG), demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé Démakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 22 ca 40 situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Zone réinstallation du FIR et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 9 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.842 déposée le 6/11/98, MM. Kudjo BAKA et Kodjo Gaspard BAKA, profession d'ingénieur et directeur de société, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 07 a 97 ca situé à Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Awatamé et borné au nord par la propriété Atikpo Mississo et Adzadzi Afangbé, au sud par la propriété Avogbedor, Atigbla Wowako et Ahonyo, à l'est par la propriété Efussessé Hotor et Ségbor Dogli et à l'ouest par la propriété Kodzo Djaka et Kpéglo Aki.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la succession du feu BAKA Komi Abalo et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 19.843 déposée le 6/11/98, Mme AMOUZOUVI Yawoavi Julienne, profession commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Aflao Totsigan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 3 a 33 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 1525, au sud et à l'est par le lot n° 1523 et à l'ouest par la rue de 14 m en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.844 déposée le 6/11/98, Mlle ATKOSSIE Nicole Vé-doh, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Protestant,

majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la propriété Fourn Roland, au sud par la propriété Vanlare Victoria, à l'est par la propriété Apaloo Sénamé et à l'ouest par la propriété Amegnido Gato.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.845 déposée le 6/11/98, M. KADJE Comlan, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Hédzranawoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca situé à Lomé Hédzranawoè, connu sous le nom de Togo 2 000 et borné au nord par le lot n° 1037, au sud par le Lot n° 1030, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 1035 et 1032.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.846 déposée le 6/11/98, M. HYDE Ayi Claude, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 25 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 245, au sud, à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 244.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.847 déposée le 6/11/98, Mme DOMLAN Zina, profession d'employée de bureau, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 59 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par le lot n° 36, au sud par le lot n° 37, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.848 déposée le 6/11/98, M. OKE Isaac, mandataire, profession de diacre, demeurant

et domicilié à Lomé Tokoin Ramco, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité nigériane, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kanyikopé et borné au nord par le lot n° 866, au sud par le lot n° 868, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 854.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Convention Baptiste du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.849 déposée le 6/11/98, M. OKE Isaac, mandataire de la Convention Baptiste du Togo, profession de diacre, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Ramco, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité nigériane, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 17 ca situé à Lomé-Bè, connu sous le nom d'Akodesséwa et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par les lots n°s 271 et 274, à l'est par le lot n° 276 et à l'ouest par le lot n° 269.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Convention Baptiste du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.850 déposée le 6/11/98, M. OKE Isaac, mandataire de la Convention Baptiste du Togo, profession de diacre, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Ramco, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité nigériane, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé à Lomé Afiao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par le lot n° 741, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 739.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Convention Baptiste du Togo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.501 déposée le 6/11/98, M. HALAOUI Momboza, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 21 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord, à l'est par deux rues en projet de 20 m, au sud par la ligne de haute tension et à l'ouest par le lot n° 122.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.852 déposée le 9/11/98, M. TCHAGBELE Sadamba, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 07 a 92 ca situé à Alombé Sokodé, connu sous le nom de Alombé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Agrigna Assinna, au sud par une rivière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.853 déposée le 10/11/98, Mme AMOUSSOU D. Akofa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 84 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au nord par le lot n° 439, au sud par le lot n° 435 et à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 436.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.854 déposée le 10/11/98, Mme KOUDOYOR Ayélé Nelly, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 91 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 16, au sud par le lot n° 18, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.855 déposée le 10/11/98, M. LAWSON DJITO Latévi K. mandataire de GADEGBEKOU Atsoupi, profession de topographe-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 37 ca situé à Aného Gbodjomé, connu sous le nom de Dévikamé et borné au nord par la propriété Amou Sodalo, au sud par Amou Hihéglo, à l'est par la route de Dévikamé et à l'ouest par Amou Eklou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme GADEGBEKOU Atsoupi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.856 déposée le 10/11/98, Mme ADOM Essohanam, profession de receveur, demeurant et domicilié à Pya, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 06 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété de M. Yaya, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété El-Hadji Boromdo et à l'ouest par la propriété de Kilimtetou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.857 déposée le 11/11/98, Mme Edoh Amebouto NAGBE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Lomé-Agoènyivé Totsi, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par la rue de B.K.S., au sud par le lot n° 430, à l'est par le lot n° 427 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.858 déposée le 6/11/98, Mme KPATCHA Afiwa mandataire de Mlle Koffi Koko Laura, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Cacavéli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 93 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Totsi-Nyivémé et borné au nord par le lot n° 1207 bis, au sud et à l'ouest par les lots non identifiés, à l'est par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Koffi Koko Laura et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.859 déposée le 29/9/98, M. Kouassi S. DJADJA-AVONYO, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 02 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Zomssimé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par le surplus de la propriété de la collectivité AGBEVE Djomakou, au sud par la route Sanguéra-Agoènyivé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.860 déposée le 13/11/98, Mme PANA A. Mazama Ezzo, née Ayéva, profession d'inspectrice d'Education nationale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 1333, au sud par le lot n° 1330, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1331.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.861 déposée le 13/11/98, M. TAGBA Agouda, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Cassablanca, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 47 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 909, à l'est par le lot n° 908 et à l'ouest par le lot n° 905 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.862 déposée le 16/11/98, M. GERALDO Loucman, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 06 ca situé à Avépozo Baguida, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, à l'est par deux rues de 14 m, au sud par le lot n° 36 et à l'ouest par le lot n° 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.863 déposée le 16/11/98, M. JOHSON-BRAQUE N'Soukpon Bényi, profession d'agent des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 70 a 45 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Klotémé et borné au nord par la propriété Axadame Koami, au sud et à l'est par la propriété Dzoka Ayao et à l'ouest par la propriété Koami Axadame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.864 déposée le 17/11/98, Mme ATTIVON Anoko Ametoyona, née ANANI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao-Avédji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 10 bis, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.865 déposée le 17.11.98, Mme ATTIVON Anoko Ametoyona, née ANANI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao-Avédji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 16 bis, au sud par le lot n° 18, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 15.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.866 déposée le 17.11.98, Mme AGBOTO Adjowa Hole, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 78 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 10 bis, au sud et à l'est par des rues en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.867 déposée le 17.11.98, Mme AGOUZE Akouvi, née ANANI, profession d'employée d'Etat civil, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 18 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées de 14 m, au sud par le lot n° 16 bis et à l'ouest par le lot n° 15.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.868 déposée le 17/11/98, M. ATTIVON Komi Edoh, profession de comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 18 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 17, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.869 déposée le 17/11/98, Mme ATTIVON Anoko Ametoyona, née ANANI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Sagnrako et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété Ayivon Amouzou, à l'est par la propriété Attivon Komi Edoh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.870 déposée le 17/11/98, M. ATTIVON Edoh Komi, profession de comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Sagnrako et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété Ayivor Amouzou et à l'ouest par la propriété Attivon Anoko Ametoyona.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.871 déposée le 17/11/98, M. ATTIVON Edoh s/c M^c Mensan Okai, profession de comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 43 ca 59 situé à Gapé, connu sous le nom de Cagodoegome et borné au nord par la route Gapé-Kpodji, au sud, à l'est par la collectivité Badagbo et à l'ouest par Kpedzrokou Kéli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.872 déposée le 17/11/98, Mme KPONVE Dédé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité nigériane, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Attiégou, connu sous le nom de Adidomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Aboga Koffi et au sud par la propriété de Mme Dora A Déckon, née Comlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.873 déposée le 18/11/98, M. ANTHONY Kokouvi, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 56 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 217 et 218, à l'est par le lot n° 216 et à l'ouest par le lot n° 215.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.874 déposée le 18/11/98, M. LEGBA-MONY Koffi Déla, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au sud par la propriété Attisso Koudjodji, à l'est et à l'ouest par la propriété Attisso Koudjodji et au nord par la propriété Adamah-Tassa Tété Biova.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.875 déposée le 19/11/98, M. DENANYOH Messan Komlavi, profession de docteur biologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 47 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par les lots n°s 794 et 795, à l'est par le lot n° 802 et à l'ouest par les lots n°s 800 et 793 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOGBE Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.876 déposée le 20/11/98, M. TCHEZOUN Kossi, profession retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. et Mme PANOU Comlan Messan et BRITO, épouse PANOU Silia Mariama Evora, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Lomé Aflao-Totsivi, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 879, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 872 et à l'ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.877 déposée le 23/10/98, M. KOMEDJA Komla Edem, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 15 a 63 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Konhé et borné au nord par la famille Dokli, au sud par la propriété Kodjo Sadji, à l'est par la famille Agbodogli et à l'ouest par la famille Tome.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.878 déposée le 23/11/98, M. ADJETE Koffi Tonyi, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 93 a 99 ca situé à Tsévié Mission-Tové, connu sous le nom de Kpémé Dzigbegan et borné au nord par la collectivité Hodedzi, au sud par Agbogbately Gbebada et le domaine biblique de la vie profonde, à l'est par la collectivité Akplota et la propriété Agbogbately Gbebada et à l'ouest par la propriété Etreh Sodahoin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.879 déposée le 23/11/98, M. ASSILAMEHOU Koffi, profession d'agriculteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 96 a 82 ca situé à Anfoin, connu sous le nom de Kpota et borné au nord, au sud par Assilamehou Koffi E., à l'est par Amewanou Gbekou et Logossou Adanlan et à l'ouest par Alognikou Amoussou et la collectivité NTchankpen.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.880 déposée le 23/11/98, M. ASSILAMEHOU Koffi Ephrem, profession d'agriculteur, demeurant et domicilié à Anfoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30 a 63 ca situé à Kpota Anfoin, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par Adalan Kokou, au sud par la famille Hokameto, à l'est par Alognikou Amoussou et à l'ouest par la route Aného-Anfoin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.881 déposée le 23/11/98, M. ASSILAMEHOU Koffi Ephrem, profession d'agriculteur, demeurant et domicilié à Anfoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 96 a 15 ca situé à Anfoin, connu sous le nom de Ganavé et borné au nord par la route Anfoin-Ganavé, au sud par la collectivité Amavi Sawe, à l'est par la collectivité Kuedjin Monnonha et à l'ouest par la propriété Assilamehou Messan et Assilamehou Amavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.882 déposée le 25/11/98, Mme WEKA Lili, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord par le lot n° 186, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 183 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMETO-GLO Komla et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.883 déposée le 28/11/98, M. N'GUESSAN Kadjo Jean, profession de fonctionnaire international, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité ivoirienne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 21 ca 35 situé à Tokoin Hédzranawoé, connu sous le nom de Hédzranawoé

et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 2115, à l'est par le lot n° 2124 et à l'ouest par le lot n° 2122.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.884 déposée le 26/11/98, M. ADADJÉ Mensan Okaï, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 59 ca situé à Lomé Aflao-Klémé, connu sous le nom de Agokpanou et borné au nord par la propriété Assawa Hodji, au sud, à l'est par la collectivité Assawa Avon Kodjo et à l'ouest par la collectivité Henyo Adono et Assawa Agbemefa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.885 déposée le 26/11/98, M. LAOKPESSI Pitalouna ANI, profession d'officier de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 02 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par Laokpessi, au sud, à l'est par la propriété Hamse et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.886 déposée le 27/11/98, M. AGBAVON Komla Simon, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 64a 56 ca situé à Kpelé Toutou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Goka Gameli et à l'est par la route Kati-Azioletsu.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.887 déposée le 25/11/98, M. TAMELE Barcola, profession de militaire des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 03 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Ingble et borné au nord par la rue en projet de 16 m, au sud par les lots n°s 720 et 717, à l'est par le lot n° 718 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.888 déposée le 27/11/95, M. TAMELE Barcola, profession de militaire des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 45 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Hunbi et borné au nord par le lot n° 1557, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1559 et à l'ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.889 déposée le 27/11/98, M. ASINYO Anani, profession de douanier en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 44 ca situé à Lomé Kangnikopé et borné au nord par la rue de 14 m, au sud par la rue de 2œ m, à l'est par la rue de 16 m et à l'ouest par les lots n°s 251 et 256.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.891 déposée le 27/11/98, M. DOE-BRUCE Foli, profession d'architecte-urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca situé à Aflao Totsivi et borné au nord par des lots n°s 950, 946 bis et 951 au sud, à l'est par des rues projetées de 16 m, et à l'ouest par les lots n°s 944 bis et 943.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.890 déposée le 27/11/98, M. DOE-BRUCE Adama, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Aflao Totsivi Batomé et borné au nord, à l'est par des rues non dénommées de 16 m, au sud par les lots n° 944 et 945, 946 bis et à l'ouest par les lots n° 950 bis et 949.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.892 déposée le 30/11/98, M. SILETE Viwoassi Rita, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 87 ca situé à Togokomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Olympio Komlan Francis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.893 déposée le 30/11/98, M. BEBESSIKI Lokou, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 00 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Anonkui et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 313 B, à l'est par le lot n° 314 et à l'ouest par le lot n° 311.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle FATONZOUN Yvonne et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.894 déposée le 30/11/98, M. TAMELE Barcola, profession de militaire des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 13 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Dingble et borné au nord par le lot n° 445, au sud par le lot n° 449, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par une rue réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.895 déposée le 1/12/98, Mme KADJE Efèdo Yawa, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 351, à l'est par le lot n° 349 et à l'ouest par le lot n° 353.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.896 déposée le 2/12/98, M. DEVO Yao Sylvain, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 00 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le lot n° 392 bis, au sud par le lot n° 393, à l'est par une non dénommée de 20 m et à l'ouest par les lots n° 391 et 394.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.897 déposée le 2/12/98, M. BADAGBON Kossi, profession de mécanicien-chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 75 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la collectivité Adjahlin, au sud par la propriété HEGBO K. Kodzo, à l'est par la propriété HEGBO K. Kodzo et à l'ouest par la collectivité ADJAHLIN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité AZANLEKO-ZIAGBE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.898 déposée le 2/12/98, M. BADAGBON Kossi, profession de mécanicien-chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 72 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété ANTHONY Kodjo, au sud par la propriété ANTHONY Kodjo, à l'est par la propriété Klouvi HEGBO et à l'ouest par la propriété ADJAHLIN Soglo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité AZANLEKO-ZIAGBE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.899 déposée le 2/12/98, M. BADAGBON Kossi, profession de mécanicien-chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Amadahomé,

majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 35 a 96 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par les propriétés AGBO Assou et AZANLEDJI Soglo, au sud par la propriété Kodjo WOGODO, à l'est par les propriétés SEMEHA Kpomégbé et Kodzo KOUDJODJI et à l'ouest par les propriétés Apéléti AGBODOATI et Tamédoe KPOGO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité AZANLEKO-ZIAGBE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.900 déposée le 3/12/98, M. LAWSON-BODY Latékoué, profession d'agent de Santé en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 51 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 561, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 568 bis et à l'ouest par le lot n° 567.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme HOUNZIN Akuélé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.901 déposée le 3/12/98, M. AGBOVON Kokou Edem Eben-Ezer, profession de comptable à la SNI FA, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Pa de Souza, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 55 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Totsi-Cacavéli et borné au nord par le lot n° 204, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 208 bis et à l'ouest par le lot n° 206 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.902 déposée le 4/12/98, M. DAROU-SALIM Zakari, profession de directeur d'exploitation, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Avénoù, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 12 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la collectivité HODZI Aki, au sud par la collectivité HODZI Agbenoto, à l'est par la collectivité TSIKATA Eklou et à l'ouest par la collectivité HODZI Aki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.903 déposée le 7/12/98, M. KPANDJA Faré, profession de chef subdivision Lomé-Nord, demeurant et domicilié à Lomé Cacavéli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 84 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 166, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.904 déposée le 7/12/98, M. TCHALAM-TCHA Mézébo i, profession surveillant de Caniné, demeurant et domicilié à Lomé Togo 2.000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 67 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Adidomé et borné au nord par le lot n° 228, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 230 et à l'ouest par le lot n° 229.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.905 déposée le 7/12/98, M. ALFA Kpatcha, profession d'agent retraité des CFT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 ha 45a 02 ca situé à Kpelé Toutou, connu sous le nom de Gabakui-Aziogodo et borné au nord par la propriété Anku AFIADEMANYO, au sud par AVOSSE Kossi, à l'est par la propriété AFIADEMANYO Komi et à l'ouest par la propriété Anku AFIADEMANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.906 déposée le 7/12/98, Mme KUEVIKOE Dovi Adakou, profession d'employée à SOCOFARM, demeurant et domiciliée à Lomé Doulassamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 18 ca situé à Gbodjomé, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au

nord par la propriété HONKOU Kayi, au sud par la propriété HONKOU Kayi, à l'est par la collectivité NOAMESSI Assion et à l'ouest par la propriété HONKOU Kayi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.907 déposée le 7/12/98, M. KUEVIKOE Povi Dovi Patrice, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98 ca situé à Togokomé, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par la propriété FESSOU Agbéko, au sud par la route nationale Lomé-Aného, à l'est par la propriété GAVI Komlan et à l'ouest par la propriété FESSOU Agbéko.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Colette et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.908 déposée le 7/12/98, M. et Mme AVOCEVOU Théophile et METSOKO Kafui Elisabeth, profession de chef chantier, demeurant et domiciliés à Lomé Attikpa, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 93 ca situé à Lomé Aflao-Avéno et borné au nord par le lot n° 428, au sud par le lot n° 426, à l'est par le lot n° 432 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.909 déposée le 7/12/98, M. DESANTI Jean-Gérard Kokou, profession d'économiste, demeurant à Lomé et domicilié à OTP Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E 22 et borné au nord par le lot n° 215, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 218 et à l'ouest par le lot n° 214.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.910 déposée le 8/12/98, Mlle KOLANI Yobate, profession d'assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 55 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par le lot n° 360, au sud par le lot n° 362, à l'est par une rue de 8 m et à l'ouest par le lot n° 371.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.911 déposée le 8 12 98, M. BEGUEDOU Blezzi Matchatom, profession d'inspecteur des douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Trésor, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 83 ca situé à Atakpamé, connu sous le nom d'Akposso-Doulassamé et borné au nord par le lot n° 1, au sud par Agbemedi Komhye, à l'est par Afoutou Kwadjogan et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.912 déposée le 8 12 98, M. AGBAVON Komla, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 06 a 19 ca situé à Dokplata, connu sous le nom de Zogbégan et borné au nord par la propriété PAASS Kossi Edjenam, au sud par la propriété PAASS Djodji Abla, à l'est par la propriété AGOBIA Togbévi et à l'ouest par les propriétés PAASS Kossi Didi et PAASS Kossi Rotimi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle PAASS Lolon Akua et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.913 déposée le 8 12 98, M. AGBAVON Komla, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 12 a 48 ca situé à Dokplala, connu sous le nom de Zogbégan et borné au nord par la propriété PAASS Kossi Akua, au sud par la propriété AYEWONOU Amétowoyona, à l'est par la propriété AGOBIA Togbévi et à l'ouest par la propriété PAASS Kossi Kotimi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle PAASS Djodji Abla et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.914 déposée le 8/12/98, M. AGBAVON Komla, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 20 a 66 ca situé à Dokplala, connu sous le nom de Zogbégan et borné au nord par la propriété PAASS Kossi Akua, au sud par la propriété AGOBIA Togbévi, à l'est par la propriété PAASS Djodji Abla et à l'ouest par la propriété PAASS Kossi Didi et AGOBIA Togbévi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. PAASS Kossi Kotimi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.915 déposée le 8/12/98, M. AGBAVON Komla, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 05 a 13 ca situé à Dokplala, connu sous le nom de Zogbégan et borné au nord par les propriétés AGOBIA Togbévi et PAASS Kossi Edjenam, au sud par la propriété PAASS Kossi Kotimi, à l'est par la propriété PAASS Kossi Akua et à l'ouest par la propriété AGOBIA Didi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. PAASS Kossi Didi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.916 déposée le 8/12/98, M. AGBAVON Komla, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 03 a 15 ca situé à Dokplala, connu sous le nom de Zogbégan et borné au nord par les propriétés AGOBIA Togbévi et AGOBIA Ayawo, au sud par la propriété PAASS Kossi Akua, à l'est par la propriété AGOBIA Togbévi et à l'ouest par la propriété PAASS Kossi Didi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. PAASS Kossi Edjenam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.917 déposée le 10/12/98, M. DADZIE Komlan Eugène, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 61 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 343 et 346, à l'est par le lot n° 314 et à l'ouest par les lots n°s 348 et 349.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.918 déposée le 11/12/98, Mme KOUEVIDJIN Akoélé, née TEKO, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 12 ca 98 situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 1784 et 1794, au sud par le lot n° 1783 bis, à l'est par le lot n° 1793 et à l'ouest par la route de Totsigan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.919 déposée le 11/12/98, Mme LAWSON Bétum Ajabavi Mihiam, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Dévikémè, connu sous le nom de Devikémè et borné au nord par la collectivité AMOU, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AGBEBLOGNA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.920 déposée le 11/12/98, M. KPEBANE Abdoulaye, profession de O. P. adjoint, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 81 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Klevé Assikpimé et borné au nord par le lot n° 83, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 85.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LOCHINA Kambakaté et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.921 déposée le 11/12/98, M. BELEYI Tchaa, profession de D. G. des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé-Atsanvé, connu sous le nom de Plantation et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 289 et 290, à l'est par le lot n° 288 et à l'ouest par le lot n° 286.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.922 déposée le 11/12/98, Mme DOMINGO Marie-Thérèse, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 21 a 75 ca situé à Lomé Tsévié, connu sous le nom de Adetikopé et borné au nord par la propriété ABIDI Aziankonou, au sud par la propriété AGBETOE-GNIKOU, à l'est par la propriété BAMEZON et à l'ouest par la propriété ATTISSO Danyo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.923 déposée le 14/12/98, M. BADAGBON Koffi Sédoaméda, profession de directeur Ets B.K.S., demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 81 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Totsi-Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 381, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 376 et 379.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.924 déposée le 14 12 98, M. DOTSEY Kotè Béléna, profession d'urbaniste D.E.I.A.U., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 88 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par les lots n°s 36 et 37, au sud par le lot n° 39, à l'est par le lot n° 40 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle YEVOUGA D. Essénam, épouse TCHAMDJA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.925 déposée le 14 12 98, Sœur VILLOTI Dore, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 99 a 17 ca situé à Kouvé, connu sous le

nom de Kouvé et borné au nord par une rue en projet, au sud par une rue en projet, à l'est par la route Kouvé-Ahépé et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation des Sœurs de la Providence Saint Gaétan de Kouvé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.926 déposée le 14/12/98, M. OHIN-ATA Quam, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 54 ca situé à Kpalimé, connu sous le nom de Hétoé et borné au nord par le lot n° 10 bis, à l'est et à l'ouest par des rues en projet et au sud par les lots n°s 9 et 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.927 déposée le 14/12/98, M. AHADZI Nonou Koffi, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpéhénou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 19 ca situé à Lomé Aflao-Adidogomé, connu sous le nom de Gblenkomégan et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par un lot sans n°.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.928 déposée le 14/12/98, M. VIAS Codjo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 90a 02 ca situé à Tsévié Mission-Tové, connu sous le nom de Logové et borné au nord par les collectivités AMADOTO Esse, DAGLO Azila, SOGLO Yibobou, au sud par la collectivité SOWOU Kokou, à l'est par les collectivités DOGLO Kossi et YAKANU Dahusso et à l'ouest par les collectivités AGUIYEMEGBE Kokou et GUIDI Kpétigo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.929 déposée le 14/12/98, M. AMAVI Koffi, profession de secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Solidarité, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, de-

mande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 39 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 533, au sud par le lot n° 531, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 525.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DZAMESHIE Komla et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.930 déposée le 15/12/98, M. MODJOM Batigna Kpanté, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01 ca situé à Djagblé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété SATE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.931 déposée le 15/12/98, M^e MOUHAMED Tchassona Traoré, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 00 ca situé à Lomé Amoutiévé, et borné au nord par les lots n°s 273 et 274, au sud par le lot n° 268, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots n°s 270 et 271.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle CUDJOE Akuwo Béné et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.932 déposée le 15/12/98, M. AKOU Edi Djoua, profession d'ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé-Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 40 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 703, au sud par les lots n°s 705 bis et 706 bis, à l'est par le lot n° 706 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.933 déposée le 16/12/98, Mlle GNAKADE Essossimna, profession de cadre des banques, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, de-

mande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 44, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 41.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.934 déposée le 16/12/98, Mlle GNAKADE Essossimna, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 61 ca situé à Kara, connu sous le nom Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une rue de 14 m, à l'est par les lots n°s 1328, 1327, 1326 bis et 1329, à l'ouest par les lots n°s 1334, 1335, 1333 et 1332.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.935 déposée le 16/12/98, M. KPEGBA Kudzo Agbessi Fadzi, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 51 ca 58 situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par les lots n°s 1155, 1154, 1153, au sud par le lot n° 1160, et une réserve administrative, à l'est et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.936 déposée le 16/12/98, M. ZANOUE Edoh, profession de gendarme retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 93 a 29 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Togblékopé et borné au nord par la route praticable liant la route d'Atakpamé à celle de Mission-Tové de 20 m, au sud par la propriété GBFAFA Axatsa et à l'ouest par la propriété AGBAN Atho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.937 déposée le 16/12/98, M. AMEDEDZI Komlan Mu-Kélé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Casablanca, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 25 a 41 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Konhé et borné au nord par la propriété LANYO Nuvi et WOTI Agbo, au sud par la collectivité GOROGA, à l'est par la propriété WOTI Agbo et à l'ouest par la propriété LANYO Nuvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.938 déposée le 16/12/98, M. KEOULA Jean, profession d'instituteur retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 50 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Caca-véli et borné au nord par les lots n°s 635 et 636, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 10 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.939 déposée le 16/12/98, Mme JOHNSON Efoua, épouse ABBEY, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 42 a 18 ca situé à Tsévié Assomé, connu sous le nom de Kpogedé et borné au nord par la propriété NAKPALI Kodjo, au sud par la propriété ADU-FULI, à l'est par la propriété SODO Nounakpo et à l'ouest par la propriété SIKA Gadesso.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.940 déposée le 17/12/98, Mme ABBEY Efoua, née JOHNSON, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé s/c M. Dotsé BUAKA, Tél. : 21-56-68, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 91 a 23 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié Ajogbé et borné au nord par les propriétés Afatsao SOGLO et ADEKPLOVI, au sud par la propriété BRIHANA, à l'est par les propriétés AGOUDAVI et EKLOU Guénou et à l'ouest par la propriété Afanlété MLAGANI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.941 déposée le 17/12/98, Mme JOHNSON Efoua, épouse ABBEY, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 42 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié Tekpo et borné au nord et au sud par la collectivité Aziadipe, à l'est par la propriété LAWSON-DRACKEY et à l'ouest par la collectivité AGBOVE Adzété.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.942 déposée le 17/12/98, M. et Mme ABBEY MATE Kwame, JOHNSON Efoua, épouse ABBEY, professions de directeur de société et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 54 a 69 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Assomé et borné au nord par Eklou Agboli Danyo et Agbotsé Madoto, au sud par Kodzotse Akpatsa et la collectivité ATISSE, à l'est par DOPEGNO Yaovi et à l'ouest par la collectivité Kohe Akpabla.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.943 déposée le 17/12/98, M. ABBEY K. Maté et Mme Efoua JOHNSON, professions de directeur de société et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 39 a 52 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié Tékpou et borné au nord par les propriétés Aziatsi Kokou et Doko Mikado, au sud par les propriétés Akpabla Sodofio, Aziadekedji Kossi, à l'est par et à l'ouest par les propriétés Sodofio et Atavi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.944 déposée le 17/12/98, Mme ABBEY Efoua, née JOHNSON, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une conte-

nance totale de 4 ha 47 a 97 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié Tékpô et borné au nord par la propriété Aziadife Adzago, au sud par la propriété Nouwoza Keto, à l'est et à l'ouest par la propriété Doke Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.945 déposée le 17/12/98, M. AMEGAVI K. ADJE, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 37 a 03 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Afiao Sagbado et borné au nord par la collectivité Makou, au sud par les collectivités Atsrom et Gbadegbegnon, à l'est par la collectivité Agbékponou et à l'ouest par la collectivité Sewonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.947 déposée le 21/12/98, M. SEGBEAMÉ Mawoulé, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 68 ca 54 situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 5, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par la route nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.946 déposée le 17/12/98, M. BATTAH Kodjo Tchognon Sénah, profession de déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 24 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Afiao Adidogomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Amégonou Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.948 déposée le 22/12/98, Mme AFANGBOM Akoko, mandataire de AFANGBOM Akouélé, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Li-

vre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 71 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1774, au sud par le lot n° 1772, à l'est par le lot n° 1784 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AFANGBOM Akouélé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.949 déposée le 22/12/98, M. JOHNSON Akouété Théodore, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 21 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Cacavéli Agoényivé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par la route de Cacavéli, à l'est par les lots n°s 320 bis et 327 bis, à l'ouest par les lots n°s 318 et 325.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.950 déposée le 23/12/98, Mme KOUFO Afi Locossi, profession de fonctionnaire de Police, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 73 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par les lots n°s 1057 B et 1060, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1059 B et à l'ouest par le lot n° 1058 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.951 déposée le 28/12/98, Mme AGBODAN Dédé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 54 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par le lot n° 16, au sud par le lot n° 20, à l'est par le lot n° 19 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.952 déposée le 29/12/98, M. VIDEGLA Koudolo Tominkpé, profession d'entrepreneur en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé Nyéko-

nakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 ha 93 a 73 ca situé à Kévé, connu sous le nom de Beteme Awavou et borné au nord par les propriétés Webu Kuma et Wuli Kagan, au sud par les propos Adegan Kossi et Ahalaho Doh John, à l'est par la propriété Awila Kuma et à l'ouest par Webu Kuma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.953 déposée le 30/12/98, Mme BARANDAO Wenyedamah, née Bahomda-To i, profession de cadre de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par le lot n° 64, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par les lots n° 60 et 61.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 19.954 déposée le 31/12/98, M^r EKOUE DODJI Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 02 ca 83 situé à Togokomé et borné au nord par Gbadoe Messan Simon et la collectivité Kpogli, au sud et à l'est par la collectivité Kpogli et à l'ouest par la collectivité Koudolo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GBADO Afiavi Sika et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.187 déposée le 4/5/99, M. BEDINADE Biréani Essohana, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 1641, au sud par le lot n° 1645, à l'est par le lot n° 1643 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 13 192 de la République togolaise, vol. LXVII, Fo 45 appartenant à M. ATTISSO Sedi, commerçant, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 10 106 de la République Togolaise, Vol. L I, Fo 166 appartenant à M. Raphaël ADOTEVI, agent commercial demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 9814 RT de la République Togolaise appartenant à Monsieur Ayité MIVEDOR.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier N° 10153 de la République Togolaise, Volume L II, Folio 12 et appartenant à Monsieur Mamadou SOGORE, élève représenté par sa mère Adidjatou IBRAHIM, revendeuse demeurant à LOME.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 8038 de la République togolaise, vol. XLI, Fo 103 appartenant à M. François BRUNO, agent d'administration, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 11 274 de la République togolaise, vol. 57, Fo 130 appartenant à M. AZIGLOSSOU Edoh Emile, agent de Constata-tion des Douanes en retraite, demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 7 855 de la République togolaise, vol. XL, Fo 119 appartenant à M. ANTHONY Emile, agent commercial de la UAC, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 5 082 de la République togolaise, vol. 26, Fo 157

appartenant à Mme Justine KUADJOVIH, nec BENTHO, revendeuse, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 11 000 inséré au livre foncier de la République togolaise, vol. LX, Fo 41 et du certificat d'inscription hypothécaire y afférent appartenant à M. AKPAMA Habel, fonctionnaire en retraite, demeurant à Kpalimé (P/Kloto).

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 9 653 de la République togolaise, vol. XLIX, Fo 115 appartenant à M. YAYA Ayéva, agent de banque, demeurant et domicilié à Bouaké (Côte d'Ivoire).

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 10 447 de la République togolaise, Vol. LIII, Fo 105 appartenant à M. Raphaël ADOTEVI, agent commercial demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 5082 de la République togolaise vol. 26, Fo 157 appartenant à Mme Justine Kuadjovih, née BENTHO, revendeuse, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier de la République togolaise n° 11210, vol. 57, Fo 66 appartenant à M. Edouard Assiba JOHNSON, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre Foncier n° 11 492 de la République togolaise, vol. 58, Fo 147 appartenant à M. EKOUEVI K. Gilbert, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public, de la perte du Titre Foncier n° 16 143 de la République Togolaise, Vol. LXXXI F° 191 appartenant à M. et Mme FIADJOE demeurant et domiciliés à Lomé.

Pour rectificatif à la première insertion

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription hypothécaire relatif au Titre Foncier n° 15 208 inséré au livre foncier de la République togolaise, vol. LXXVII, Fo 58 appartenant à M. Wlé Mbanewar BATAKA, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 1328 de la République togolaise vol. VII, Fo 199 appartenant à M. AJAVON Oscar, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Agbalépédogan.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 1093 de la République togolaise vol. VI Fo 167 appartenant aux héritiers de feu Abbey Mitchihoun, immeuble sis à Anèho, quartier Flamany.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13634-RT inséré au livre foncier de la République togolaise vol. LXIX, Fo 87 appartenant à M. MENSAH Labité Ganyo Néglokpé, comptable à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé quartier Bè.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 604 du territoire du Togo au nom de Mme Merry LORENZO, née OLYMPIO.

Pour première insertion

